

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Paul GIRARD - Maire, Thierry RANGONE - 1<sup>er</sup> adjoint, Laurent VERNAZ – 2<sup>ème</sup> adjoint, Sandrine POIGNET - 3<sup>ème</sup> adjointe, Sandra BOULAIS – 4<sup>ème</sup> adjointe, Nathalie BIBOLLET, Daniel CHARVAZ, Noël CADET, Christian COMBAZ, Alain FINA, Claire FLEUTOT, Aurore MINISTROT, Dominique NOYEAU

Absents excusés : Claudine AMOUDRY (pouvoir à Daniel CHARVAZ), Carole VASCHALDE (pouvoir à Sandrine POIGNET), Christel GACHON (pouvoir à Claire FLEUTOT) Isabelle MORLOT, Stéphanie SANCHEZ, Jean RONZATTI

Secrétaire de séance : Noël CADET

Assistait également à la réunion : Sébastien GAUDET, Secrétaire Général de la Mairie

Monsieur le Maire remercie les membres de leur présence et propose au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu de la réunion du 14 décembre 2018, ce qui est accepté à l'unanimité.

Monsieur Le Maire propose d'ajouter plusieurs points à l'ordre du jour, ce qui est accepté par le Conseil Municipal :

- Revalorisation du montant maximal brut mensuel des indemnités de fonction des élus
- Point sur le projet de déclassement d'un chemin rural, rue du Gros Chêne
- Projet de création d'un local commercial bar/presse/jeux

Noël CADET est désigné comme secrétaire de séance.

## **PERSONNEL**

### **Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet de 14h30 par semaine pour l'entretien des bâtiments communaux**

*Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD/ Laurent VERNAZ*

Monsieur Le Maire et Laurent VERNAZ rappellent qu'en 2017, un adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 24h00 par semaine, en charge principalement de l'entretien de l'école élémentaire, avait été licencié pour inaptitude physique. Après l'occupation de cet emploi par plusieurs contractuels, il a été décidé de proposer ce poste à Muriel ROUSSEAU pour 14h30 par semaine. La réduction d'heures est notamment liée au retour à temps complet d'un agent qui était à temps partiel et au retour de la semaine scolaire à 4 jours pour les agents de l'école maternelle.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, après l'avis favorable rendu le 24 janvier 2019 par le Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique, de supprimer un poste vacant d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet de 24h00 par semaine et de créer un poste d'adjoint technique à 14h30 par semaine, ce qui est accepté à l'unanimité.

### **Arrivée d'un nouvel agent aux services techniques**

*Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD/ Laurent VERNAZ*

Suite à la délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2018 qui avait porté création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et la suppression d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 18 janvier 2019, il est fait un point sur l'arrivée du nouvel agent.

Suite à un courrier reçu ce jour, son employeur a indiqué qu'il ne serait libéré qu'à compter du 18 mars, soit à l'expiration du préavis maximal prévu par la loi.

Laurent VERNAZ engagera une négociation pour raccourcir ce délai très impactant pour le fonctionnement des services techniques, surtout en période hivernale.

## FINANCES

### Revalorisation du montant maximal brut mensuel des indemnités de fonction des élus

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD/ Laurent VERNAZ

Monsieur le Maire et Laurent VERNAZ rappellent les délibérations du 28 mars 2014, 16 avril 2014 et 22 septembre 2017 fixant le taux des indemnités des élus (maire, adjoints au maire et conseillers municipaux délégués) par rapport à l'indice brut terminal de la fonction publique (1022).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, cet indice a été revalorisé et est désormais l'indice 1027.

Ils proposent au Conseil Municipal de maintenir les taux définis par les délibérations précédentes et de les appliquer à ce nouvel indice brut terminal à savoir :

- Maire : 43%
- Adjoints au Maire: 14.02%
- Conseillers municipaux délégués : 2.48%

Afin de ne pas délibérer en cas de nouveau changement d'indice décidé par la loi, il est proposé de faire référence à l'indice brut terminal de la fonction publique sans le citer.

Laurent VERNAZ souligne l'évolution marginale sur les indemnités (8 € bruts mensuels pour le maire, 3 € pour les adjoints...)

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, adjoint au maire et conseiller municipal délégué, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants, en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique (conformément au barème fixé par l'article L. 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales) :
  - o Maire : 43%
  - o Adjoints au Maire: 14.02%
  - o Conseillers municipaux délégués : 2.48%
- de dire que cette délibération annule les délibérations prises par le conseil municipal en date du 28 mars 2014, 16 avril 2014 et 22 septembre 2017,
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » du budget communal.
- d'annexer à la présente délibération le tableau ci-dessous récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal

Nom-Prénom	Fonction	Taux en % de l'indice brut terminal de la fonction publique
GIRARD Jean-Paul	Maire	43%
RANGONE Thierry	1 <sup>er</sup> adjoint	14.02%
VERNAZ Laurent	2 <sup>ème</sup> adjoint	14.02%
POIGNET Sandrine	3 <sup>ème</sup> adjointe	14.02%
BOULAIS Sandra	4 <sup>ème</sup> adjointe	14.02%
FINA Alain	1 <sup>er</sup> conseiller municipal délégué	2.48%
FLEUTOT Claire	2 <sup>ème</sup> conseillère municipale déléguée	2.48%
MINISTROT Aurore	3 <sup>ème</sup> conseillère municipale déléguée	2.48%
BIBOLLET Nathalie	4 <sup>ème</sup> conseillère municipale déléguée	2.48%

## URBANISME

### Recours contre le permis de construire du supermarché COLRUYT : état d'avancement de la procédure

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD/Thierry RANGONE

Monsieur le Maire et Thierry RANGONE font le point sur les différents recours portés contre le permis de construire délivré pour la construction d'un supermarché par la société COLRUYT, rue du Baron Angleys.

Suite à un refus du Tribunal Administratif de Grenoble par ordonnance du 14 décembre 2018 de suspendre l'exécution du permis de construire, la société AUGAL a intenté un recours devant le Conseil d'Etat pour annuler cette ordonnance pour des motifs de droits.

La procédure d'admission de ce recours, préalable à un jugement, est en cours et s'il est admissible, l'assureur de la Commune, la SMACL, désignera un avocat auprès du Conseil d'Etat avec prise en charge des frais d'honoraires.

Thierry RANGONE rappelle que lors de l'instruction du permis de construire, aucun motif ne permettait de refuser cette autorisation d'urbanisme.

## **Point sur le projet de déclassement d'un chemin rural, rue du Gros Chêne**

*Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD/Thierry RANGONE*

Monsieur le Maire et Thierry RANGONE rappellent que dans le cadre du projet de déclassement du chemin rue du Gros Chêne (suite à la demande d'un riverain d'enrober une partie du chemin), un sondage avait été effectué auprès des propriétaires jouxtant cet espace pour savoir s'ils étaient éventuellement intéressés par un rachat des terrains constituant ce chemin. Hormis le propriétaire qui était à l'origine de cette demande, aucun n'avait l'intention d'acquérir un terrain.

Un service juridique a donc été consulté pour connaître les obligations de la commune sur les chemins ruraux et la possibilité pour un riverain de faire des travaux sur un chemin rural.

Les réponses ont été les suivantes :

- la loi prévoit que l'autorité municipale est compétente pour assurer la conservation et exercer sur ces chemins des pouvoirs de police. En revanche, aucune disposition législative ou réglementaire ne prévoit une obligation d'entretien à charge de la commune propriétaire du chemin rural. Cependant, à partir du moment où la commune a effectué des travaux destinés à assurer ou à améliorer la viabilité du chemin rural et a, de ce fait, accepté d'assumer l'entretien, sa responsabilité peut être mise en cause par les usagers pour défaut d'entretien
- Pour ce qui est de faire réaliser des travaux sur un chemin rural par un propriétaire privé, il existe un moyen pour les personnes privées de participer aux dépenses ou travaux qui reviennent à la commune. Il s'agit des souscriptions volontaires. En application des articles R.161-5 à R.161-7 du Code rural, des souscriptions volontaires en espèce ou en nature peuvent être offertes aux communes pour les travaux projetés sur les chemins ruraux. Dans ce cas, le conseil municipal doit se prononcer sur la ou les propositions des souscripteurs. La publication de la délibération vaut avis d'acceptation ou de refus des souscriptions. Il revient au conseil municipal de fixer les conditions d'exécution des souscriptions en nature, les délais ainsi que les modalités de réception des travaux ou fournitures correspondantes.

Pour cela, le propriétaire pourrait faire un courrier à Monsieur le Maire lui proposant de participer à l'entretien du chemin rural pour ce qui est de la partie qui dessert sa propriété.

Après échanges, le Conseil Municipal est favorable à cette procédure et demande de faire une proposition dans ce sens au propriétaire intéressé.

Christian COMBAZ demande comment sera géré le déneigement si le chemin est partiellement enrobé par le riverain. Il lui est indiqué que comme actuellement, la Commune ne procédera pas au déneigement, à charge pour les particuliers de l'effectuer.

## **VIE COMMERCIALE**

### **Projet de création d'un local commercial bar/presse/jeux**

*Rapporteur : Jean-Paul GIRARD*

Monsieur Le Maire fait part d'un projet porté par Monsieur et Madame JARRE, propriétaire depuis 2013 du local occupé actuellement par le centre de dialyse, rue Pillet, qui sera transféré sur Albertville en juillet 2019.

Le projet porterait sur la création d'un local commercial, sur une surface entre 200 et 250 m<sup>2</sup>, avec les activités suivantes :

- presse
- jeux FDJ
- PMU
- Bar (licence 4 à importer)
- Papeterie / Bonbons
- Réflexion sur une partie « épicerie » soit dans le magasin, soit en libre accès en façade

Les horaires d'ouverture seraient toute la semaine de 7h00 à 20h00 et le dimanche de 7h30 à 12h30.

Cela créerait l'embauche d'au moins 2 personnes.

La municipalité a soulevé plusieurs points sur ce projet :

Négatif :

- concurrence vis-à-vis de l'autre commerce existant
- nuisances sonores vis-à-vis du voisinage (mais pas d'ouverture en soirée dans le projet)

Positifs

- possibilité de dynamisation commerciale dans le cœur du village
- offre de services différents du bar actuellement en place (épicerie...)

Le propriétaire demande donc l'autorisation du Maire de transférer la licence 4 afin d'engager les différentes procédures (travaux, autorisations...).

Un débat s'installe entre conseillers.

Noël CADET estime que ce commerce sera trop concurrentiel avec le bar actuel avec le risque que cela peut engendrer.

Daniel CHARVAZ pense que cela peut dynamiser le centre du village.

Sandrine POIGNET souhaite apporter les compléments suivants :

- ce projet vise une clientèle différente de celle du commerce actuel
- il y avait déjà une partie « jeux » dans l'ancienne épicerie
- le porteur de projet pense qu'il peut rapatrier une partie de la clientèle hors Frontenex du « PMU » sur la commune
- il n'y aura pas de tabac car cela est légalement impossible
- le stationnement est réduit mais cela ne semble pas gêner le propriétaire car c'est déjà le cas sur ses autres commerces albertvillois

Plusieurs élus insistent sur l'intérêt de l'épicerie dans le projet et souhaiteraient qu'elles soient vraiment mises en place.

Après débat, le Conseil Municipal à la majorité (2 oppositions/3 abstentions/11 pour) donne un avis favorable sur ce projet et sur le transfert de la licence 4, qui reste toutefois du pouvoir exclusif du Maire.

## **TRAVAUX**

### **Point sur les travaux de la rue de Princens**

*Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD/Thierry RANGONE*

Monsieur le Maire et Thierry RANGONE font le point sur la finition des travaux de la rue de Princens (éclairage public, raccordement électrique...). L'entreprise en charge du lot 2 « Câblage » a posé les candélabres et a indiqué que l'autorisation d'ENEDIS pour finaliser le raccordement électrique devrait intervenir avant la mi-février.

Noël CADET s'interroge sur l'absence de remplacement des 3 candélabres du début de la rue.

Un point sera fait rapidement avec la maître d'œuvre sur cet oubli.

### **Retour sur la commission TRAVAUX du 16 janvier 2019**

*Rapporteur : Thierry RANGONE*

Thierry RANGONE fait un retour sur la commission TRAVAUX du 16 janvier 2019 qui a porté sur les projets de travaux et d'acquisition de matériels en 2019.

Il indique notamment que dans le cadre du projet de rénovation de la toiture du groupe scolaire, un devis a été validé auprès de la société ETBA pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération aux conditions suivantes :

- o constitution du dossier de consultation des entreprises : 6 240 € TTC
- o suivi des travaux : 4.5 % du montant des travaux

Le maître d'œuvre va travailler sur le dossier et organisera durant la 1<sup>ère</sup> quinzaine de février, une réunion pour fixer les orientations des élus notamment sur les modalités d'isolation.

Laurent VERNAZ précise que tous les travaux listés ne pourront se réaliser et qu'il conviendra que la Commission des Finances détermine les possibilités financières 2019.

Alain FINA rappelle qu'il existe toujours la possibilité d'avoir recours à un emprunt pour assumer certaines opérations, mais Laurent VERNAZ estime qu'à une année de la fin du mandat électoral, cela n'est pas très pertinent.

Thierry RANGONE conclut en rappelant les deux dossiers d'importance pour 2019 : la rue du Chemin Vieux et la rénovation de la toiture du groupe scolaire.



## Travaux divers

### Mur du cimetière

Monsieur le Maire rappelle le litige avec l'entreprise MOULIN TP qui date de plus de 9 ans et qui concernait des malfaçons sur le mur du cimetière réalisé en 2009, et indique que le protocole d'accord a enfin été signé et que la Commune devrait recevoir 23 137.20 € en vue de sa réfection.

Alain FINA indique qu'il faudra refaire la couverture. Monsieur le Maire confirme que cela était prévu dans le devis de rénovation.

### Pont des Allobroges

Concernant l'enrochement du Pont des Allobroges, une visite a eu lieu le 21 janvier dernier, avec l'entreprise DELEANI et les services du Département a permis de définir les travaux d'enrochement nécessaires pour conforter l'ouvrage en protégeant les appuis.

Un devis a été transmis par l'entreprise (3 372 € TTC) pour une opération qui sera soumise à déclaration auprès de la police de l'eau et ne pourra se réaliser qu'à compter du mois d'avril.

### Giratoire à l'entrée de Frontenex

Thierry RANGONE indique que suite à une réunion avec des élus et des services du Département sur le projet de giratoire aux feux vers le Pont, un courrier leur a été envoyé pour insister sur la nécessité de faire des études de faisabilité technique pour l'intégration des circulations piétonnières et cyclistes sur ce secteur (rond-point et traversée du pont de l'isère). Une réunion avec de nouvelles propositions aura lieu avec les services le 30 janvier. Toutefois, une nouvelle esquisse est parvenue ce jour et elle semble prendre en compte les souhaits de la Commune, ce qui est une évolution positive.

### Divers

- Pour information, Monsieur le Maire indique que dans le cadre d'une opération de marquage au sol qui sera effectuée au printemps dans la commune, une consultation sommaire a été lancée avec notamment avec des entreprises d'insertion.
- Noël CADET s'interroge sur la nature du lotissement « Les collines de Rochebourg ». Il lui est indiqué qu'il est toujours privé et qu'il deviendra public quand le gros œuvre de la dernière maison sera finalisé.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Informations diverses**

Monsieur le Maire fait part de plusieurs informations survenues depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

- Concernant le protocole « participation citoyenne » mis en place sur la commune depuis mi-2018, il est prévu dans les prochaines semaines une réunion de la gendarmerie avec les référents de St Vital et Frontenex pour faire le point.
- La trésorerie de Grésy-sur-Isère, située à Frontenex, a fermé en décembre 2018 et la remise des clés aura lieu le 29 janvier. Il est proposé au Conseil Municipal de faire une visite des lieux en vue de réfléchir à son devenir, le 29 janvier à 18h45 (avec également une visite des combles du groupe scolaire)
- Il est rappelé qu'un dossier est disponible en mairie et sur le site internet pour les jeunes de la commune qui recherchent un emploi pour cet été. Ce dossier doit être retourné avant le 9 mars 2019.

### **Compte rendu des délégués des communes sur le fonctionnement des différentes intercommunalités**

Les délégués des différents EPCI, dont la commune est membre, évoquent les dossiers en cours.

- Sandrine POIGNET indique que l'installation de la commission permanente du CIAS ARLYSÈRE a eu lieu ces jours et aura un fonctionnement très régulier. Un souhait d'ARLYSÈRE est de conserver une proximité avec des commissions territoriales (personnes âgées, jeunesse...) qui seront composées des 15 communes ex-membres du CIAS de Frontenex.
- Laurent VERNAZ fait un point sur l'EHPAD. La visite de sécurité a émis un avis favorable le 18 janvier dernier à l'ouverture du bâtiment et la remise des clés, avec des réserves sur certaines finitions, s'est effectuée le 25 janvier. L'emménagement est prévu le 4 février.  
Pour information, il précise que le coût journalier du retard dans la livraison correspond à une perte de 2 500 €. Le budget initial de 10.5 millions d'euros a été très légèrement dépassé (35 000 €), ce qui est satisfaisant sur un tel bâtiment.  
Laurent VERNAZ a également fait remonter les problèmes de détérioration sur le terrain mis à disposition par la Commune dans la rue des Tilleuls, en vue de sa réfection.

- Claire FLEUTOT fait part d'une rencontre avec la directrice de LA SASSON qui lui a confirmé la volonté d'ouvrir la Maison-relais au 1<sup>er</sup> avril 2019 dans l'ancien bâtiment « Floréal ».
- Thierry RANGONE indique qu'une nouvelle architecte conseil a été recrutée par un jury d'ARLYSERE dont il a été membre pour assurer la mission de consultance architecturale sur le territoire. Il y aura toujours des permanences sur Frontenex.

## Avancement de la réflexion sur la création d'une police pluri-communale

Dans la poursuite de la réflexion de plusieurs communes du territoire sur l'opportunité de créer une police pluri-communale, Claire FLEUTOT fait un compte-rendu de la réunion du 23 janvier 2019 à laquelle ont participé un maire et une garde-champêtre pour un retour d'expérience.

Cette dernière a indiqué qu'il fallait compter 20 à 25 heures de présence sur le terrain par semaine et le reste pour la partie administrative (procès-verbaux...). Le budget annuel (hors investissement de départ comme les véhicules) serait de 40 000 €.

Claire FLEUTOT indique que désormais, la réflexion de la commission (prochaine réunion le 20 février) portera sur le budget et le mode de fonctionnement à définir entre communes, même si la commune de Frontenex ne s'engagera pas conformément au choix du Conseil Municipal.

Noël CADET souligne qu'il est en effet compliqué d'engager une future équipe municipale sur une telle problématique.

Claire FLEUTOT évoque également la réponse du service juridique d'AGATE sur l'assermentation d'agents pour effectuer des missions de surveillance de l'espace public qui indique qu'elle est possible pour des agents techniques et administratifs.

Thierry RANGONE précise toutefois qu'il y a des formations au préalable à l'exécution de telles missions.

## Grand débat national

*Rapporteur : Jean-Paul GIRARD*

Monsieur le Maire rappelle qu'à l'initiative du Président de la République, l'État engage sur tout le territoire un grand débat national, démarche inédite de consultation devant permettre aux citoyens de témoigner, d'exprimer leurs attentes, mais aussi leurs propositions de solutions. Ces interrogations porteront sur quatre grands thèmes : la fiscalité et les dépenses publiques, l'organisation des services publics, la transition écologique et la démocratie et la citoyenneté.

Il est proposé des modalités pratiques que la Commune de Frontenex pourrait mettre en place pour ce débat :

- cahier de doléances au secrétariat de mairie
- en faire part sur le site internet
- mettre un lien sur le site internet renvoyant sur le site national dédié à ce débat
- faciliter d'éventuelles réunions sans en être les instigateurs

Le Conseil Municipal entérine ces propositions.

Monsieur le Maire fait part d'un débat organisé par la Ville d'Albertville le 13 février à 18h30 à la Salle de la Pierre du Roy à Albertville.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h50.

**La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 22 février 2019 à 19h15**

Le Maire,  
  
Jean-Paul GIRARD

